

1

(N^o 86.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1845.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS ⁽¹⁾.

Paragraphe additionnel à l'art. 1^{er} du projet de loi, présenté par
M. BRABANT.

Néanmoins les droits de navigation établis sur la Sambre canalisée seront perçus au taux fixé par l'arrêté du 1^{er} septembre 1840.

(¹) Budgets généraux, n^o 2.
Rapport, n^o 59.
Amendements, n^{os} 74 et 80.